N A N T E R R E

L I C E N C E

NANTERRE, LE 30/01/1992

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNIVERSITE PARIS X, VU:

DEUG MENTION SCIENCES HUMAINES SECTION PHILOSOPHIE

OBTENU(E) PRECEDEMMENT PAR L'INTERESSE(E), CERTIFIE QUE :

M. FOURNAISE CAROLE

NE(E) LE 30/01/69 A PARIS 11

DEPARTEMENT : VILLE DE PARIS

A ETE ADMIS(E) PAR L'UNIVERSITE PARIS X,

LORS DE LA SESSION DE : JUIN 1991

AU GRADE DE LICENCIE

LICENCE PHILOSOPHIE

Vu, collationné et certifié conforme
à l'original qui nous a été présenté
PARIS, le 20 MAI 1992
Pour le Maire de Paris et par délégation
Le Fonctionnaire municipal de la Mairie du 4e arrondt

VILLE DE PARIS 3-3 MAIRIE DU 4e ARRt

Cette attestation, pour être valable, ne doit être ni surchargée ni grattée. L'Université ne la délivre qu'une fois. Les maires et les commissaires de police français, les agents diplomatiques ou consulaires de la France à l'étranger peuvent en délivrer des copies certifiées conformes.

Signature du titulaire *Le Secrétaire général*

Fournaise

UNIVERSITÉ DE PARIS-X- NANTERRE (137)

D. SAPORTA